

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2004

Président : M. Stéphane LORENZINI
Secrétaire : M. Dominique ZEHFUS
Membres : M. Henri IMHOF, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Jean-Pierre PASQUIER

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Vincent BERNASCONI, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE,
M. André RICHERT

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
MM. François LANCE et François BAERTSCHI,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Frédéric PROGIN
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2003
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 8 janvier 2004 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
Commission des finances et logement – Séance du 12 janvier 2004 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
 - a) Cimetière du Grand-Lancy
- Travaux d'agrandissement et d'aménagement du columbarium
Crédit d'investissement (Fr. 320'000.--) **p. 163** **Arrêté**
 - b) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 8 janvier 2004 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
 - a) Chemin de la Colline
- Modération du trafic et création d'un trottoir côté Sud
Crédit d'investissement (Fr. 400'000.--) **p. 166** **Arrêté**
 - b) Suite à donner à la résolution votée par le Conseil municipal le 18 décembre 2003 concernant la rénovation de la piscine de Maignac **p. 169** **Information**

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 10 décembre 2003 et 7 janvier 2004 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
- a) Plan de site du Grand-Lancy **p. 170 Information**
 - b) Tracé du tram section du Grand-Lancy **p. 172 Information**
 - c) Divers
- 10) **Agenda 21 – Séances des 11 juin, 8 octobre et 27 novembre 2003 – Rapporteur : M. Alberto PEREZ-IRIARTE**
- Suite des travaux du comité de pilotage **p. 174 Information**
- 11) **Commission des travaux et constructions – Séances des 11 décembre 2003 et 8 janvier 2004 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Projet de réaménagement de l'ancienne école du Petit-Lancy **p. 179 Information**
 - b) Divers
- 12) **Commission de la culture – Séance du 5 janvier 2004 – Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Visite de la bibliothèque municipale – Audition de Mme Scaravelli, responsable de la bibliothèque **p. 182 Information**
 - b) Divers
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 184**
- 14) Questions du public **p. 186**

M. LORENZINI : Mesdames, Messieurs, chers Conseillers municipaux, Messieurs les Conseillers administratifs, nous avons le plaisir d'avoir parmi nous le Conseil administratif incorpore ainsi que notre secrétaire, Mme Augsburguer, M. Breda, M. Andrey, dans le public, notre secrétaire générale, Mme de Garrini. Je salue le nombreux public qui nous a rejoint pour cette première séance de l'année.

Je tiens à excuser M. et Mme Alonso ainsi que le vice-président, M. Richert.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. FREDERIC PROGIN

Nous avons reçu à cet effet, un courrier de la Chancellerie d'Etat, dont voici lecture :
« Messieurs les Conseillers administratifs,
Je vous informe que M. Frédéric Progin accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune pour la législature 2003-2007, suite à la démission de Mme Nathalie Revillod.
En conséquence, nous vous prions de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, de la prestation de serment effective de l'intéressé.
Veuillez agréer, etc. »

M. LORENZINI : Je prie M. Progin de s'avancer, et je vous prie de bien vouloir vous lever.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. PROGIN : Je le jure.

M. LORENZINI : Je vous en remercie.

M. GUILLERMIN : Je voudrais informer le Conseil que M. Progin prendra la Commission de l'environnement et de la sécurité, en tant que professionnel, il sera très bien dans cette commission.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2003

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBASZ : J'ai deux communications. Tout d'abord, pour vous informer que le Conseil administratif a décidé de verser la somme de Fr. 10'000.-- à la Croix-Rouge Suisse au profit des victimes du séisme de Bam en Iran.

D'autre part, le Conseil administratif a également pris l'engagement envers la Fondation Aigues-Vertes de lui allouer une subvention de Fr. 50'000.-- au titre de soutien pour le projet d'extension du village d'Aigues-Vertes. Cette somme sera versée à raison de Fr. 10'000.-- par an dès 2003 jusqu'en 2007 y compris.

M. LANCE : J'ai trois communications. Vous avez trouvé sur vos places un jeu de cartes postales. Il s'agit de cartes postales de vues de la commune de Lancy, c'est une

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

première. Ces cartes postales seront en vente dans les différents tabacs-journaux privés de la commune de Lancy, d'ici quelques semaines. C'est un petit coup de pouce pour ces commerçants de la commune en leur donnant cette exclusivité.

Vous avez également reçu une lettre du Service culturel concernant une exposition de concept chorégraphique qui aura lieu les vendredi 6 février, samedi 7 et dimanche 8 février à la villa Bernasconi. Je vous encourage à participer à cette manifestation.

Vous avez également trouvé sur vos places, le groupe culturel de Lancy présente un spectacle de ballet qui aura lieu le 7 février à 19.00 heures au Collège de Saussure.

M. BAERTSCHI : Je n'ai pas de communication.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –**Séance du 8 janvier 2004 –****Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 12 janvier 2004****Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

a) Cimetière du Grand-Lancy**Travaux d'agrandissement et d'aménagement du columbarium****Crédit d'investissement (Fr. 320'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a reçu M. Coray du Service des Travaux et Constructions.

Pour rappel, un columbarium est un édifice recueillant les cendres des personnes décédées.

Celui du cimetière de Lancy a été construit en 1984 avec 160 niches qui sont occupées durant 20 ans. Le jour de la commission, seules 4 niches étaient encore disponibles. Les demandes des non communiens ne sont pour l'heure pas prises en compte. Les habitants du Petit-Lancy peuvent être enterrés au cimetière Saint-Georges, une convention a été signée à cet effet.

(Cliché général) - Le projet présenté en commission prévoit l'extension de 168 niches en comblant les espaces vides. Certains autres travaux sont prévus, comme le déplacement de bancs, la pose de bancs de recueillement et la création d'un Jardin du souvenir, destiné à recueillir les cendres après la durée de la concession.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Le coût total est devisé à Fr. 320'000.-- dont Fr. 120'000.-- inscrits au budget de 2004 et le reste en 2005.

Lors de la discussion, il est demandé de revoir les bancs dont le coût est de Fr. 23'000.--. Est-il aussi nécessaire d'avoir un Jardin du souvenir aussi coûteux, Fr. 40'000.-- avec des constructions en béton, des canalisations pour un endroit destiné à recueillir les cendres ? Telle est la question que se posent certains commissaires.

Le projet pourra donc être réalisé en deux phases. La construction des niches en premier lieu car il y a urgence. M. Coray étudiera la possibilité de réaliser des économies sur les bancs et le Jardin du souvenir.

M. Chobaz demande à la commission de voter le projet en bloc tout en s'engageant de voir s'il y a matière à économies. Il en informera la commission lors de la prochaine séance.

Le projet est accepté en commission par 9 oui et 1 abstention.

M. AESCHBACHER présente le sujet : Comme l'a dit le rapporteur précédent, ce projet d'agrandissement est prévu au budget 2004 pour Fr. 120'000.-- et 2005 pour Fr. 200'000.--, c'est pourquoi le préavis de la Commission des finances est requis pour engager la totalité du crédit cette année, au vu de l'urgence de la situation.

Après présentation du sujet, M. Coray répond aux questions des commissaires, notamment en ce qui concerne les bancs en teck, ainsi que la nécessité du Jardin des souvenirs, qui est appelé à recevoir les cendres du colombarium une fois le délai de la concession échu et non renouvelé, soit 20 ans.

Une commissaire s'étonne des travaux nécessaires à ce Jardin des souvenirs, car pour elle, il est normal que les cendres retournent simplement à la terre. Il lui est répondu qu'il s'agit en l'état d'une directive de la Ville et non pas d'une loi, et que d'autres communes pratiquent de la sorte. M. Lance propose de prendre plus de renseignements et de les transmettre lors du Conseil municipal de ce jour.

Un commissaire demande si une partie des travaux ne peut pas être réalisée par les employés communaux. M. Lance met alors en garde contre ce type de démarche, qui pourrait engendrer des reproches de la part de privés qui se plaignent du manque de travail.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la chapelle mortuaire, il lui est répondu qu'il s'agit d'un vieux projet et, qu'en l'état, il est abandonné.

Après lecture de l'arrêté ce dernier est accepté à l'unanimité.

M. CHOBAS : Effectivement quelques informations en complément aux deux rapports que vous venez d'entendre. Tout d'abord, s'agissant des bancs et du bois, il est proposé de renoncer au teck et de le remplacer par un bois alpin, ce qui générera, en dehors de son aspect plus écologique, aussi une diminution du coût de ces fameux bancs. Il s'agit de quelques milliers de francs.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Parallèlement, par rapport aux travaux, il est prévu que le Service des parcs, promenades et maintenance assure le travail de défrichage, ce qui générera aussi une toute petite économie sur le coût total du projet.

S'agissant de la nécessité du Jardin du souvenir, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de parcourir la presse. Il s'avère que le sujet qui nous a occupés en commission est un sujet qui est revenu aussi soit à la télévision, soit à travers l'un ou l'autre journal. Ce qu'il faut retenir principalement, c'est qu'il s'agisse de cercueils, qu'il s'agisse de niches, à l'échéance de la concession, il n'est rien possible de jeter. Quel que soit le mode choisi, à l'échéance de la concession, il est procédé à un enterrement plus profond du cercueil, et on réutilise la place laissée vacante dessus pour une nouvelle concession. De même, pour les niches, il n'est pas pour usage de jeter les cendres et c'est pour cela qu'il est proposé de mettre en place la fameuse fosse, dont on a parlé également en commission.

S'agissant des drainages, ceux-ci sont nécessaires, y compris pour la fosse. Je ne vous apprendrai rien si je vous dis que le terrain en question est en partie argileux. La caractéristique de l'argile c'est que, non seulement il ralentit la décomposition des corps, mais surtout, en cas de pluie, il a pour effet de pouvoir faire remonter à la surface soit les cercueils, soit la fameuse fosse dont on parle. C'est la raison pour laquelle il est apparu également nécessaire de procéder aux canalisations, dont on parlait tout à l'heure, dans le cadre de l'un des deux rapports.

Voilà ce que je peux brièvement apporter comme éléments de réponses. S'il y a des questions, c'est volontiers que j'essayerai d'y répondre.

Dernier élément, si on trouve des simplifications, on continuera à le faire. Je suis tout à fait conscient que le crédit demandé revêt une certaine importance, même s'il est équivalent à ce qui était prévu aux lignes budgétaires 2004 et 2005. Les instructions seront données au Service des travaux et constructions de manière à garder une parfaite maîtrise des coûts.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien répondra favorablement à cette demande de crédit. En ce qui me concerne, à titre personnel, j'ai eu l'occasion d'entendre à plusieurs reprises le terme « urgence ». Je pense que l'on n'est pas au DASS, mais on a parlé d'urgence pour le Palais de l'Equilibre, d'urgence pour le parc Navazza, d'urgence pour la piscine, d'urgence pour l'école du Petit-Lancy. En ce qui me concerne, j'aimerais qu'on traite également en urgence, si c'est possible, l'Escargot, avant de vider les caisses.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je pense pouvoir dire qu'au nom des Verts, on va également voter cet arrêté. Par ailleurs, j'aimerais savoir si les agrandissements prévus au niveau du columbarium vont permettre de faire cesser cette discrimination qui me paraît complètement aberrante, au niveau d'une commune qui à mon avis est laïque, a priori à l'égard des non communiers.

M. CHOBAS : Nous avons pris acte de l'urgence de M. Favre et nous la partageons. Je crois que mes deux collègues peuvent acquiescer cette déclaration.

S'agissant de l'interpellation de Mme Juillerat Van Der Linden, il faut savoir que le cimetière est régi par un règlement communal, adopté par le Conseil administratif en 1993. Comme vous, je l'ai découvert parce que, en vue de cette séance, je me suis

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

fait sortir ce règlement et je me suis plongé dedans. Je pourrais vous répondre plus précisément en commission quelles sont les personnes qui sont en priorité accueillies dans le cadre du cimetière, mais c'est vrai qu'il y a des définitions de catégories. Le cimetière est destiné en priorité aux habitants qui décèdent à Lancy, à ceux qui habitent Lancy, à ceux qui sont originaires de Lancy, mais aussi aux personnes nées à Lancy, à celles dont les parents étaient domiciliés à Lancy lors de leur naissance et, enfin, aux personnes propriétaires d'un bien immobilier sur la commune au moment du décès. Il est néanmoins précisé, dans ce règlement de 1993, que toute personne étrangère à la commune pourra, avec l'autorisation de la Mairie, être ensevelie dans le cimetière du Grand-Lancy, monnayant le paiement d'une finance d'entrée selon le tarif annexé.

C'est vrai qu'aujourd'hui, s'il a été pris une décision de limitation, c'est évidemment compte tenu du peu de places encore aujourd'hui disponibles. J'imagine qu'une fois que les travaux seront terminés, il sera possible d'avoir un œil plus large sur les demandes qui pourraient provenir de l'extérieur.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Excusez-moi, mais mon interpellation ne concernait pas ce point-là mais le fait qu'il me semblait que c'était une discrimination religieuse.

M. CHOBAS : Non, le règlement est clairement laïc et il n'y a aucune discrimination en fonction de la religion. C'est lié uniquement au domicile et à l'origine.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Lance fixe les dates des prochaines séances. A cette occasion, une commissaire s'étonne de les trouver que pour le mois en cours. Il lui est répondu que, faire figurer toutes les séances, pourrait être problématique en cas de changement de date.

Une commissaire demande si le Conseil administratif a prévu une rallonge pour les frais de déplacement en TPG des écoles, au vu de l'augmentation des tarifs. M. Lance en parlera lors de la prochaine séance du Conseil administratif.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 8 janvier 2004 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

**a) Chemin de la Colline
Modération du trafic et création d'un trottoir côté Sud
Crédit d'investissement (Fr. 400'000.--)**

=====

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a reçu M. Kuonen du Service des Travaux et Constructions.

Le projet est ancien. Il répond aux demandes récurrentes de l'Association des habitants qui déplorait une vitesse excessive des véhicules et l'absence de trottoir. Ce chemin est aussi utilisé comme voie de transit. En plus, il y a le trafic occasionné par les activités qui ont lieu au Collège de Saussure. Autre impact : l'aménagement du Parc Navazza.

(Cliché) - Le projet s'inscrit dans l'extension du périmètre de la zone 30 km/h d'Onex. Il est prévu de construire un trottoir côté parc Navazza, et des places de parc alternées avec des bacs à fleurs qui le délimitent. La chaussée sera remise en état au niveau des virages et des grilles d'écoulement d'eau seront installées.

Aucune piste cyclable ne sera aménagée. Seuls 9 cyclistes ont été dénombrés en un jour. Aucun seuil de ralentissement n'est prévu pour l'instant.

Si les mesures de ralentissement ne suffisent pas, d'autres mesures pourront être envisagées.

Lors de la discussion, divers points ont été abordés. Un accès au parc Navazza est prévu pour les poids lourds, mais comme accès secondaire, l'accès principal se faisant depuis le chemin Pré-Monnard. Cependant, l'accès ne sera pas possible depuis le bas du chemin à cause du talus du parc et de l'angle de sortie.

Le problème des manifestations au Parc Navazza a aussi été abordé. Le chemin sera alors fermé et l'accès réservé aux habitants et aux organisateurs pour ne pas donner aux usagers la fausse impression qu'il y a des places de stationnement.

Le projet soumis s'élève à Fr. 400'000.--, mais il ne passera pas en Commission des finances car il est déjà inscrit au budget.

Les travaux devraient commencer en mars 2004 et durer trois mois.

La commission accepte au vote ce projet par 9 voix et 2 abstentions.

M. PAGE : J'ai annoncé que je m'abstiendrai. Je suis contre ce secteur à 30 km/h parce que tout d'abord, je pense que c'est un volet des dépenses du parc Navazza, il y a déjà eu un supplément pour la ferme, donc maintenant, il y a une couche en arguant naturellement des vœux des habitants, mais comme ils l'ont demandé certainement depuis de nombreuses années, c'est tout d'un coup devenu actuel.

D'autre part, je voudrais quand même signaler qu'il y a une limitation de vitesse à 40 km/h, alors on va faire 10 km de moins, et on va dépenser Fr. 400'000.--. Enfin, il y a le haut de ce tronçon, où il y a de nombreuses voitures parkées qui, à mon avis, pour le moment ne gênent personne, puisqu'elles sont le long d'une propriété qui est immense et où il n'y a pas grand monde qui y habite, qui permet aussi aux gens, qui vont aux cours du soir au Collège de Saussure, de poser leurs voitures. C'est un problème très important, je ne sais pas où ces gens iront mettre leurs voitures, si ce n'est devant les propriétés ou en double file, etc. c'est un problème que j'aimerais qu'on regarde.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

D'autre part, je pense qu'il y a une erreur de conception. On a déjà un trottoir de l'autre côté, le long du parc Navazza. Quand on vient sur la route du Grand-Lancy, par exemple depuis la mairie, on doit marcher à gauche, direction Onex, puis on se retrouve sur la partie gauche du chemin de la Colline, quand on traverse pour remonter vers le Petit-Lancy. Est-ce qu'on n'aurait pas pu faire un passage à piétons à la sortie du pont, ce qui permettrait d'arriver directement sur le trottoir qui est le long du parc. Ce trottoir je l'emprunte assez souvent, il est très difficile à utiliser pour deux personnes côte à côte, parce que la Commune ne coupe pas les haies, et que ces haies débordent largement sur le trottoir, si bien qu'il y a des gens qui doivent marcher sur la route, donc c'est une première mesure qu'on aurait pu prendre.

Mme CASUTT : J'aimerais faire une petite remarque à M. Page. Vous ne pensez qu'aux gens qui habitent en haut du chemin de la Colline. Il faudrait quand même penser à toutes les personnes qui vont sur le chemin de Gilly et qui n'ont pas de trottoir pour y accéder. Elles sont obligées de traverser le chemin de la Colline, et c'est dangereux.

M. PAGE : Elles le feront en haut, de toute façon.

Mme CASUTT : Elles ne peuvent pas aller jusqu'en haut pour redescendre le chemin de Gilly, soyez logique. Il faut un trottoir.

M. PAGE : Je suis d'accord avec Mme Casutt, mais quand elles monteront pour aller direction Petit-Lancy, elles seront bien obligées de traverser la route. Je ne suis pas contre un trottoir, je fais simplement des remarques.

Mme CASUTT : Vous oubliez toutes les personnes qui habitent le chemin de Gilly et au-dessus.

Mme BUUNK-DROZ : C'est suite à l'intervention de M. Page. Il est vrai que le soir, il est impossible de se parquer près de ce collège. En tous les cas, tant que les cours du soir existent, pour avoir fréquenté moi-même un local pour les répétitions, j'ai conseillé à mes musiciens de se parquer au parking de Lancy-Centre. Je pense que la commune pourrait faire une opération de ce genre-là, c'est tout près, il y a un chemin qui va directement au Collège de Saussure. Le parking est tout à fait libre jusqu'à 23 heures. Voilà une suggestion.

M. JAQUET : Concernant l'absence de pistes cyclables, je pense que s'il y en avait, il y aurait certainement beaucoup plus de cyclistes, et c'est normal.

M. LANCE : Juste une petite précision. Cela n'a pas été dit dans le rapport, cet investissement est entièrement financé par la taxe d'équipement. Je pense qu'il est important de le souligner.

M. LORENZINI : Merci de la précision.

M. CHOBASZ : Je remercie Mme Bunnk-Droz de sa proposition. C'est vrai qu'on va devoir reparler de la circulation puisqu'il y a un concept qu'on doit mettre en place pour les premières manifestations au parc Navazza. D'autre part, il faut rappeler que les cours du soir au Collège, dont on parle, se situent exclusivement les lundis et mardis. Ce sont les deux jours de la semaine où il y a des cours. Je n'oublie pas les concerts qui peuvent se dérouler le dimanche, qui, eux aussi, sont susceptibles de générer un certain public.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Dernière chose M. Page, je n'ai pas compris si les places de parc auxquelles vous faisiez référence étaient des places de parking licites ou illicites ? De mon point de vue, si c'est celles auxquelles je pense, ce ne sont pas forcément des places licites.

M. PAGE : Il n'y a pas de disque d'interdiction de stationner.

L'arrêté 8a) est accepté par 30 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

**b) Suite à donner à la résolution votée par le Conseil municipal le
18 décembre 2003 concernant la rénovation de la piscine de Marignac**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Le dernier Conseil municipal a voté une résolution demandant de procéder à l'expertise du projet de rénovation de la piscine du Marignac.

MM. Chobaz et Côte ont étudié une liste des mandataires potentiels proposée par les auteurs de la demande.

Trois groupes ont été approchés. Deux sont venus consulter pour évaluer le travail d'expertise à fournir les documents en possession de la commune - les plans, les cahiers de soumission et les devis.

Les trois groupes ont rendu des propositions de qualités diverses :

- Le premier groupe, SGI ingénieries SA (associé en pool avec Louis Gay et PSA) a rendu une proposition chiffrée à Fr. 84'000.-- hors taxes, avec la remise du rapport au 20 février 2004.
- Le deuxième groupe, Bonnard & Gardel (en pool avec Epars et Devaud SA) a fait une offre chiffrée à Fr. Fr. 43'655.-- hors taxes avec un délai au 31 janvier.
- Le troisième mandataire, R. Moser ingénieur associé à Budry et Quayzin SA, a fait une offre à Fr. 40'000.-- avec un délai au 3 février.

Comme il faut avancer rapidement, M. Chobaz a proposé, avec l'accord du Président, de nommer un groupe issu de la commission pour choisir le mandataire. Ce groupe comprend M. Augsburger, M. Guillermin, M. Alonso et M. Chobaz.

Dans un premier vote, la composition du groupe a été acceptée par 8 voix et 2 abstentions. Puis la délégation de compétence a été acceptée à l'unanimité.

M. CHOBAS : Je remercie M. Marchiando de son rapport et, en complément à celui-ci et avec l'accord des membres du groupe de pilotage, je vous informe que, suite à la séance de la commission du mois de janvier, le groupe de pilotage s'est réuni immédiatement à la suite de cette séance. Il a choisi un pool d'experts, soit celui formé par les bureaux Bonnard & Gardel S.A. et Epars et Devaud S.A.

Le lundi 12 janvier, le groupe de pilotage a rencontré le groupe d'experts retenus et a évoqué avec eux les termes, les perspectives et la définition du mandat.

Le jeudi 15 janvier, le groupe de pilotage a rencontré les experts et les mandataires, de manière à mettre les uns et les autres face à face, évoquer avec eux les différents problèmes et faire un premier tour d'horizon, pour que les experts puissent poser les

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

questions générales qu'ils avaient à poser. Puis, il a été décidé de procéder par groupes de travail, en fonction des spécialités, de manière à ce que les experts et les mandataires puissent travailler ensemble.

Il faut souligner que nos mandataires ont, indépendamment de leurs états d'âme, joué le jeu et pleinement collaboré avec les experts.

Le bureau retenu a aujourd'hui rendu son expertise. Celle-ci sera communiquée, demain matin, aux membres du groupe de pilotage qui pourront en prendre connaissance et, lors d'une réunion qui est prévue lundi prochain, rencontrer les experts et leur poser toutes les questions qu'ils souhaitent, par rapport au contenu de ce rapport.

Parallèlement, à la suite de cette séance, ce rapport sera diffusé également aux autres membres de la Commission des travaux et constructions, qui pourront en prendre également connaissance avant la séance de la Commission des travaux et constructions qui aura lieu jeudi prochain à 18.00 heures.

Voilà ce que je pouvais dire en l'état sur ce dossier.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 10 décembre 2003 et 7 janvier 2004
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**

a) Plan de site du Grand-Lancy

=====

M. VOLERY présente le sujet : Le Président ouvre la séance et salue la présence du Conseil administratif M. Baertschi, M. Côte, chef du Service des travaux et constructions, M. Peçon et M. Chenu du Département de l'aménagement, équipement et logement (service des monuments et des sites), M. Peçon prend la parole et nous informe que le dossier a fait plusieurs allers-retours entre le groupe d'aménagement et la CMNS qui a donné son préavis positif, mais ce n'est pas encore l'aboutissement de la procédure. Le Président demande quelles sont les contraintes qui sont imposées.

M. Peçon rappelle que l'autorisation avait été délivrée, mais que Action Patrimoine Vivant avait demandé que le bâtiment situé à l'angle de l'avenue des Communes-Réunies et de la route du Grand-Lancy soit inscrit au patrimoine au vu de la qualité du lieu. Un commissaire demande la différence entre un plan de site et plan localisé de quartier. M. Peçon lui répond qu'un plan de site est une mesure de protection d'intérêts patrimoniaux et que le plan localisé de quartier ne s'inscrit pas dans le cadre de la CMNS et envisage le futur bâti. Sur ce site il n'y aura pas de requête de modification de zones. M. Baertschi précise que Mme Nemeč demande l'avis de la commission sur ce projet, mais M. Peçon ajoute que ce n'est pas une démarche formelle, même pas une résolution. Une présentation a été réalisée au mois de mai l'année passée. Une étude a été faite en 1989 sur le secteur Nord du village dans le but de faire un plan de site. Il est précisé que la partie centrale a une valeur faible du point de vue du patrimoine. Un commissaire demande ce que pense la CMNS sur l'autorisation des 2 rectangles qui sont implantés au milieu du périmètre. M. Chenu lui

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

répond que le bâtiment au Sud est tout à fait dédommageable au caractère de zone, et ajoute qu'il n'est guère possible d'aller à l'encontre de ce projet qui est en force. Le Président rappelle que la bâtiment Sud a fait l'objet d'un plan localisé de quartier qui demandait un toit plat, la commune a réussi à modifier avec un toit en pente. Pour la zone 2, située entre l'Aire et la route du Grand-Lancy, là les dispositions sont claires, il s'agit d'une zone 4B avec une partie bois et forêts et peu de parcelles à bâtir, avec le temple qui se dégrade, mais la CMNS est opposée à sa destruction.

M. Chenu termine en mentionnant que l'idée est de faire un plan de site en l'état. Un commissaire demande ce qu'il en est au niveau financier, si le propriétaire souhaite démolir cette chapelle. Selon M. Peçon, un bureau d'ingénieurs a été mandaté et les coûts pourraient en partie être pris par le département.

2ème séance, prise de position : Le Conseiller administratif, M. Baertschi mentionne que, suite au descriptif du Département de l'aménagement, équipement et logement, la commission formule ses observations. Un commissaire évoque que la parcelle voisine du temple qui faisait l'objet de projets communaux est compromise par ce plan. Concernant l'immeuble d'angle où il était prévu un petit centre commercial, la CMNS est plutôt en faveur d'une arborisation de ce secteur. Le Président trouve dommage de perdre du terrain au coeur du village et, comme le relève un commissaire, la création d'un bâtiment n'empêche aucunement de végétaliser les lieux, de plus, ce projet prévoyait un parking et il regrette que ce dernier soit perdu. Point important, si une construction pouvait se faire sur ce lieu, c'est son architecture qui devrait pouvoir s'intégrer avec les autres bâtisses. La commission est partagée à l'égard de la chapelle.

M. Baertschi propose de rédiger un courrier pour ces différentes remarques. Lecture de ce dernier :

«Nous tenons à vous remercier de la présentation du projet susmentionné par MM. Peçon et Chenu lors de notre rencontre du 10 décembre 2003. La Commission de l'aménagement du territoire s'est revue le 4 février et a traité à nouveau ce sujet afin de dégager quelques éléments qui semblent importants pour l'avenir des périmètres concernés.

Secteur 1 – Le sujet qui a focalisé l'attention de la commission est celui du traitement futur du bord de l'avenue des Communes-Réunies à son arrivée sur la route du Grand-Lancy en venant des Palettes. Votre commission propose – dans ses mesures – d'arboriser au maximum ce secteur, ce qui se comprend vu la disparition prochaine des arbres du milieu des Communes-Réunies pour cause d'installation du tram. La commission comprend bien ces raisons, mais est aussi sensible au maintien, voire même à l'extension de commerces de proximité, et en particulier de commerces de besoins primaires (alimentation). Vous n'ignorez pas que les villages subissent de plein fouet la concurrence des grandes surfaces et que l'établissement d'un petit supermarché dans un village à côté du tram participe pleinement à la volonté politique de favoriser ce qu'on appelle l'écomobilité. En fait, c'est surtout l'intégration dans le bâti existant et partant l'esthétique de toute nouvelle construction qui pourrait poser problème : un commerce s'intégrant parfaitement dans le vieux village vaut finalement mieux qu'une place goudronnée servant de parking. La commission est aussi parfaitement consciente que toute sortie de véhicule d'un commerce situé à cet endroit ne sera pas simple, mais la proximité de transports publics devrait relativiser ce problème. Cette orientation ne saurait annuler tout développement arborisé.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

La commission constate aussi que l'immeuble d'habitations en projet au milieu du village ne rencontre guère votre approbation, mais que manifestement cette construction va voir le jour.

Secteur 2 – La commission aimerait rappeler que Lancy apprécie de voir des bâtiments de valeur sur son territoire, ce qui est le cas de la paroisse protestante. Malheureusement, sa désaffectation liée entre autre à des problèmes de sécurité pose des difficultés financières à la communauté qui l'animait et une restauration devrait être liée à un engagement financier conséquent de ceux qui estiment nécessaire la conservation du bâtiment.

En vous remerciant par avance de bien vouloir tenir compte de ces quelques réflexions, nous vous etc. »

b) Tracé du tram section Grand-Lancy

=====

M. VOLERY présente le sujet : En présence du Conseil administratif, M. François Baertschi et de M. Côte, chef du Service des travaux et constructions, la première séance s'est tenue le 10 décembre 2003. M. Baertschi, Conseiller administratif délégué rappelle que les plans ne sont pas encore définitifs et mentionne qu'il est prévu de laisser la place du 1er-Août comme lieu de stationnement. L'enquête publique doit avoir lieu au mois de janvier 2004. Il est précisé qu'il n'est pas possible de créer un arrêt en pente, référence au groupe Mallet. Un commissaire pense qu'il est nécessaire de discuter de la circulation, étant donné que le chemin des Semailles va aboutir en cul-de-sac. Le Conseiller administratif délégué rappelle que l'enquête publique va concerner principalement le tram. Une réflexion sur les Courtillets et de ses sous-sols qui pourraient voir un parking pour ses habitants et un pour le public.

Le Président demande ce qu'il en est du dernier tronçon en direction de la piscine, car il sera impératif que la commune se prononce sur le projet de la piscine avec son pont-jardin avant les travaux proprement dits. Le Conseil d'Etat souhaite terminer ces travaux pour la fin 2005, les travaux commenceront des deux côtés en même temps. Le Président souhaite que les Autorités cantonales donnent des informations concernant le trafic pendant et avant l'ouverture du chantier. La suppression de places de parking va générer des problèmes épineux, surtout pour les immeubles qui ne sont pas dotés de parkings souterrains. Concernant l'étude sur l'écomobilité pour les Palettes, l'étude est en cours.

Pour ce qui concerne les arrêts, ceux-ci doivent se trouver en ligne droite pour une question de visibilité et de sécurité. Une réflexion sur cette réalisation, ce n'est pas spécialement le tracé du tram qui pose problème, mais tous les aménagements annexes. Un commissaire pense qu'il est absolument nécessaire de rentrer dans un dialogue avant cette enquête.

La deuxième séance le 7 janvier 2004 avec la présence du Conseiller administratif, M. Baertschi, M. Côte, chef du Service des travaux et constructions, M. Terramanti du Département de l'aménagement, équipement et logement, M. El-Hindi de l'Office des transports et de la circulation et M. Zurbrugg des TPG. Le Président ouvre la séance en souhaitant ses meilleurs vœux pour l'année à venir.

La parole est prise par M. Terramanti qui mentionne que les ordonnances ont été modifiées en 2001, et qu'il a été nécessaire de remettre le dossier à jour. Des

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

remarques et des oppositions ont été émises suite à cette nouvelle donne. Toutes les emprises parcellaires ont été réglées. Une nouvelle enquête publique est obligatoire, vu l'importance des modifications effectuées. C'est une enquête sur 30 jours, initiée par l'Office fédéral des transports, qui donnera son autorisation définitive et les travaux devraient débuter au plus tard au début de l'été, sauf si de nouvelles oppositions apparaissent. Le Conseil d'Etat souhaite l'inauguration du tram pour décembre 2005, même si certaines finitions peuvent être reportées à plus tard. Le Président invoque l'abattage d'arbres et craint des plaintes à ce sujet.

M. Terramanti répond que la végétation sera plus importante et que des arbres seront ajoutés où cela est possible. Il rappelle que, dans le premier projet, il était prévu un arrêt important devant la place du 1er-Août, empêchant de facto de sortir des places en tournant à gauche et de la suppression de places de parc. La situation a été corrigée en déplaçant l'arrêt direction des Palettes permettant ainsi de rétablir le tourner à gauche, de plus des places de livraisons ont été créées. Par contre, le tourner à gauche sur la place, en venant des Palettes, ne peut pas être maintenu. Dans le chemin des Semailles, le double-sens a été réinstauré avec une voie sans issue, il explique à cet égard qu'il est nécessaire d'éviter que les habitants fassent tout le tour du quartier, raison pour laquelle le chemin Emile-Paquin a été remis en double-sens.

En mentionnant que ces modifications ont permis de lever toutes les oppositions. M. El-Hindi nous dit que l'emprise sur le parvis de l'église est diminuée et que l'accès au cimetière est assuré. Une remarque d'un commissaire qui constate que, si l'avenue du Curé-Baud avait été mise en sens unique, on aurait pu créer une boucle, car le trafic principal est dû surtout au transit. M. Zurbrugg pense qu'il est possible de régler ce problème indépendamment du tram. Pour en revenir au chemin Emile-Paquin, M. El-Hindi précise qu'il sera surtout utilisé par les riverains et qu'une boucle cyclable est ajoutée. Il répond à la question d'un commissaire qui demande si des installations pour malvoyants sont prévues, il lui répond que des vibreurs et des dalles tactiles seront installés. Un commissaire s'inquiète de la sortie par le chemin du 1er-Août (en sens unique Eugène-Lance / Communes-Réunies), et demande si une installation de feux est prévue, il est répondu par la négative à cause du trottoir traversant ; par contre, il est possible de mettre un mât avec un feu clignotant. Sur ce dernier point, le Président demande pourquoi ne pas faire pareil avec le chemin des Semailles. M. Tettamanti répond qu'il faut éviter de multiplier les feux et ne pas favoriser le trafic sur le chemin des Semailles. Le Président remarque que, si un cycliste emprunte ce chemin et qu'il actionne le feu pour cyclistes, une colonne de voitures jusqu'aux Palettes n'est pas utopique. Les bus 14 et 18 circuleront sur le propre site du tram.

Un commissaire s'inquiète sur le financement du point de vue communal. Il lui est répondu que la commune profitera du chantier pour faire un collecteur sur la route du Grand-Lancy à sa charge, de même que l'installation des abribus. La cadence des trams sera de 7,5 minutes aux heures de pointe, et de 8 minutes dans les heures creuses et, le soir, elle sera de 20 minutes.

Pour conclure, M. Tettamanti ajoute que l'enquête publique devra débuter à fin janvier, en rappelant que les personnes, qui ne réagiront pas à cette occasion, ne pourront plus faire recours ultérieurement.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004**c) Divers**

=====

M. VOLERY présente le sujet : Un lexique des abréviations est demandé pour la commission.

Suite à la demande du Département de l'aménagement, équipement et logement qui demande à la commune de désigner des représentants pour l'étude de Genève-Sud, trois personnes se proposent : M. Lorenzini, M. Richert et M. Volery.

Stade de Florimont : espaces de jeux et verdure ?

Planification des dates pour la commission: 4 février, 10 mars, 7 avril, 5 mai et 2 juin 2004.

10. AGENDA 21 – Séances des 11 juin, 8 octobre et 27 novembre 2003 - Rapporteur : M. Alberto PEREZ-IRIARTE

Suite des travaux du comité de pilotage

=====

M. PEREZ-IRIARTE présente le sujet : *Séance du 11 juin 2003* - La séance de l'Agenda 21 est ouverte par M. Baertschi, nouveau Conseiller administratif, chargé du dossier Agenda 21 Communal. M. Baertschi remarque que des nouveaux Conseillers municipaux ont remplacé certains collègues de l'ancienne législature.

M. Lachavanne rappelle que le fonctionnement du groupe de Pilotage dépend de la participation et de l'engagement de ses membres. Il se demande s'il est bien opportun de les avoir supprimés de la liste de membres. Afin d'examiner la question, le Conseiller administratif propose de traiter cette situation avec le Bureau du Conseil municipal.

Par la suite, les experts présentent une liste hiérarchisée de 162 problématiques sélectionnées par le CP Agenda 21 et susceptibles d'être intégrées dans le catalogue de mesures, en vue d'un plan d'actions du futur Agenda 21 de Lancy. Mme Juge conclut qu'il est à présent nécessaire de définir une démarche pour les groupes de travail. Elle ajoute que seize questionnaires ont été remplis et rendus au groupe d'experts. Par la suite, une présentation des choix thématiques a été examinée. M. Baertschi mentionne que le choix est conforme à la liste thématique retenue et votée par le Conseil municipal de la dernière législature.

Un commissaire déclare regretter que le comité de pilotage n'ait pas été informé de la méthodologie d'analyse des résultats. Un autre commissaire pense que la liste définitive des « problématiques » est la fin d'une étape. Il rappelle qu'il y a 3 ans, lors de l'engagement du groupe d'experts, il avait été mentionné que leur travail durerait entre 6 et 8 mois. Il regrette par ailleurs que la démarche n'ait pas incorporé, dès le départ, un processus de participation citoyenne. Un autre commissaire déclare que la communication au sein de ce projet fait défaut. Un autre commissaire pense que la liste définie devrait être soumise à l'épreuve d'une large consultation. Un expert

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

répond qu'il aurait été possible d'être plus directif comme à Neuchâtel où l'administration seule a défini l'Agenda 21. Il rappelle que la longueur des débats a pris du temps. Un autre expert ajoute que certaines problématiques générales contiennent des points qui doivent être organisés. Un commissaire déclare que les rapports entre le Comité et les experts doivent être redéfinis. Une commissaire se déclare surprise et rappelle qu'il ne faut pas systématiquement remettre en question la démarche. Un expert ajoute que la longueur du travail reflète justement le respect des principes démocratiques. Un commissaire pense qu'il faut cesser de revenir sur la méthodologie de travail. Il déclare qu'une consultation devrait effectivement avoir lieu et qu'un calendrier doit être fixé.

Les experts expliquent que 11 Ateliers ont été envisagés. Ils pensent qu'il est à présent nécessaire de réfléchir à l'organisation. Un autre expert ajoute que le recrutement des participants se fera par le biais du mini-forum.

M. Baertschi intervient et déclare qu'il pensait effectivement fixer le calendrier et définir 5 groupes de travail.

Une discussion et un débat s'ouvrent concernant la manière de structurer les groupes de travail. Le représentant de l'Etat se demande pourquoi ne pas envisager une participation plus large avant la création des ateliers, il pense que c'est l'occasion de donner en consultation la liste de problématiques à la population.

Un expert rappelle que le comité de pilotage a compris les principes du développement durable, ce qui n'est pas forcément le cas de la population. Un commissaire déclare alors que le Forum pourrait déjà être réalisé.

Le représentant de l'Etat de Genève remarque que l'Agenda 21 et le développement durable trouvent leur intérêt dans la participation citoyenne. Un commissaire suggère la création d'un sous-groupe de travail du comité de pilotage qui traitera de la méthodologie et la stratégie à adopter. Il pense qu'il est nécessaire de faire du développement durable un acquis de la population. Un expert propose de définir le groupe de travail dès à présent. Par la suite, 4 commissaires se proposent.

Séance du mercredi 8 octobre 2003 - Mme Juge, membre du groupe d'experts, ouvre la séance. Elle aborde ensuite la question de nouveaux et anciens conseillers et conseillères municipaux qui doivent représenter les partis dans le groupe de pilotage.

M. Baertschi fait part de la prise de décision du bureau du Conseil municipal à ce sujet. Mme Juge prend acte de ces informations.

Un expert prend la parole et déclare que les problématiques pour l'Agenda 21 ont été hiérarchisées. Ce sont 31 problématiques prioritaires qui ont été dégagées et regroupées dans 10 domaines d'action.

Un commissaire propose de prendre acte de ce bilan sans entrer en discussion. Mme Juge rappelle qu'il est nécessaire de mettre en route l'Agenda 21 et de faire participer les citoyens. Elle déclare qu'un Forum aura lieu le 4 novembre et un mini-forum deux semaines plus tard. Des affiches et un tout-ménage ont été réalisés pour informer la population de Lancy. M. Lachavanne se demande si les véhicules de la voirie ne pourraient pas arborer les affiches du Forum. Mme Juge affirme que le matériel d'information sera utilisé au maximum.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Un commissaire propose de mettre une banderole devant la porte de la salle communale. Un commissaire rappelle que la démarche entre à présent dans l'étape délicate de la démocratie participative. Il se demande si cette dimension est bien indiquée dans la publicité qui sera faite. Mme Juge répond que cela est prévu. Le même commissaire se demande en outre comment les personnes, travaillant dans les entreprises de Lancy, seront informées. Mme Juge répond qu'elles verront les affiches. Un expert rappelle que le message qui doit passer est celui des Ateliers de travail. Un commissaire pense qu'il devrait être envisageable de créer un stand dédié à l'Agenda 21 de Lancy.

Un commissaire pense que la thématique du développement durable doit être axée sur la commune. Par la suite, toute une série de propositions ont été suggérées par des commissaires. Proposer aux directeurs d'écoles et instituts de faire des cours sur l'Agenda 21, sélectionner des actions sur la santé, la mobilité, etc. Un commissaire demande combien de personnes sont attendues. Un expert répond entre 100 et 200 et demande au comité de pilotage si ce dernier est d'accord avec ce qui est prévu pour la manifestation. Le comité de pilotage donne son accord.

Par la suite, Mme Juge évoque le mini-forum du 18 novembre à la ferme Marignac, les invitations signées par M. Baertschi, et la méthodologie de participation aux ateliers. Un commissaire demande si la lettre, envoyée aux chefs d'entreprise, demande à ce que les employés soient tenus au courant. Un expert répond que c'est une bonne idée. Un commissaire propose d'intituler ce second forum (mini-forum) « Ouverture des ateliers du futur ».

Mme Juge déclare que les activités scolaires pourraient accompagner la démarche des ateliers, ainsi que la réalisation d'un nouveau Forum en juin 2004. Les actions seraient présentées au public et mises en œuvre à partir du mois de septembre 2004. Le représentant de l'Etat mentionne alors qu'il serait intéressant d'accueillir l'Agenda 21 de la Commune de Lancy à la Fête du développement durable (juin 2004), étant donné le rôle pionnier de cette commune de Genève.

Mme Juge remarque que les ateliers dureront jusqu'aux mois d'avril-mai. Le comité de pilotage devra ensuite débattre des propositions issues des ateliers.

M. November prend la parole et explique l'organisation du Forum 1 public du 4 novembre et du mini-forum du 18 novembre. Il remarque que plusieurs membres du comité pourraient encadrer chaque atelier. Les fiches établies par les ateliers reviendront au comité de pilotage puis au Conseil municipal qui devra entériner les actions.

Un expert précise que 3 domaines concernant l'administration de la commune seront incontournables, puisqu'ils ont été acceptés par le Conseil municipal. Notamment le rôle de la commune dans l'adoption du Système de Management Environnemental. Un commissaire remarque que cette expérience de démocratie directe ainsi que la présidence d'un groupe demande certaines compétences.

Un commissaire se demande si le Système de Management Environnemental (SME) et la coopération au développement doivent être pris en considération. Un expert répond par l'affirmative et rappelle leur importance pour la Mairie. Une commissaire se demande ce qu'il faut faire si le sujet de la sécurité est le thème qui intéresse le plus les participants. Un expert répond qu'il faudra alors ouvrir un nouvel atelier. Un

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

commissaire rappelle la séance du comité restreint (sous-groupe du comité de pilotage). Il répète qu'il est nécessaire de trouver des sujets attrayants, avec des critères comme la lisibilité, la faisabilité et les coûts. Un commissaire mentionne que les incidences financières peuvent effectivement être importantes.

Un commissaire déclare que l'Agenda 21 est une formule de démocratie participative, donc il ne faut pas avoir peur des citoyens. Six commissaires se proposent alors pour présider un Atelier du Futur. M. Lachavanne annonce qu'un nouveau document sera remis aux membres du comité de pilotage avec la marche à suivre.

Séance du jeudi 27 novembre 2003 - L'expert, M. Andràs November, ouvre la séance du comité de pilotage de l'Agenda 21.

Un commissaire remarque qu'il ne s'est jamais proposé pour être coordinateur de l'atelier sur les déchets. C'est un autre commissaire qui en aura la charge. Par la suite quelques remarques concernant la présence alternativement des représentants.

Bilan du Forum 1 et de la séance d'ouverture des Ateliers du futur - M. Lachavanne déclare que le forum du 4 novembre a réuni 120 personnes, dont 25 se sont inscrites dans les ateliers du futur. Quant à la réunion du 18 novembre, ce sont 40 personnes (avec les membres du comité de pilotage) qui ont assisté et qui se sont inscrites pour travailler dans les divers domaines d'action. Il distribue ensuite un compte rendu et une liste nominative des participants. L'expert évoque alors l'atelier 1 « Information » et remarque que c'est Mme Boussina qui a été pressentie pour représenter l'administration communale. Par la suite, fait mention de réajustements et corrections de noms pour quelques ateliers. Il termine en mentionnant que des dates de réunion ont déjà été arrêtées pour quelques Ateliers.

Un expert distribue ensuite un tableau récapitulatif de tous les participants. Divers problèmes d'intendance sont traités (salles de réunions, dates, heures, procès-verbaux, convocations, etc.) et des solutions ont été trouvées.

Un commissaire demande qui sera le représentant de l'administration communale dans le groupe gestion des déchets. M. Baertschi répond que c'est M. Nestor Grand, le responsable de déchets à la voirie. Il mentionne encore que M. Demierre siégera dans l'atelier sur les questions sociales et que M. Côte participera à celui de l'énergie.

Un commissaire déclare que cette expérience (Forum - ateliers) est unique et pionnière à Genève et que, dans l'esprit de Rio, la participation de la population est le quatrième pilier du développement durable local. Il observe que le plan de communication fait en 2002, et très largement débattu par le Comité de pilotage, a été évincé pour céder le pas à la rapidité. Il regrette que tout le travail d'information annoncé ne se résume aujourd'hui qu'à un tout-ménage et à une affiche. Des moyens d'ailleurs très connus par la commune. Ensuite, il remarque que c'est un groupe de fidèles, des élus, des fonctionnaires et quelques membres d'associations qui étaient présents lors du forum. Il regrette également que le forum se soit tenu deux jours après un week-end d'activités destinées à la population, (Vide-grenier et Journées du livre), mais qu'aucune publicité sur le forum n'ait été envisagée durant ce week-end. Il cite ensuite que le Lancéen n'a pas non plus annoncé l'événement et le site Internet n'avait été aménagé que quelques jours auparavant. Il pense également que les explications à la population pourraient être données d'une autre manière qu'un cours ex-cathedra. Il se déclare insatisfait du résultat.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Un expert pense que c'est une opinion personnelle. Il considère quant à lui que les résultats sont un succès. Un autre commissaire pense que 40 personnes inscrites dans les 6 ateliers est un bon résultat. Un autre commissaire se demande si le comité de pilotage pourrait participer autrement à la démarche des experts. Il regrette le manque de places laissées aux membres du groupe de pilotage pour s'exprimer sur l'amélioration de la démarche. Un expert prend note.

Un commissaire demande la parole et rappelle qu'il s'agit d'une démarche à très long terme. Il pense que l'aspect directif des experts est normal dans un premier temps. Un commissaire pense qu'il serait pertinent d'organiser les forums dans des délais plus longs. Un expert pense que c'est à l'atelier « information » de discuter de cette problématique. Un commissaire estime qu'en définitive, c'est un problème de méthodologie. Il rappelle avoir demandé, il y a une année, une préparation correcte de la participation citoyenne.

M. Lachavanne déclare ensuite que ce résultat est dans la norme.

Adoption du mode d'organisation des Ateliers du futur - M. Lachavanne distribue un document et revient sur le sujet de l'organisation des fiches, lesquelles devront contenir les informations suivantes. Présentation de la problématique générale, présentation de la problématique dans la commune, résultats sous l'angle du développement durable, objectifs qualitatifs et quantitatifs, programmes d'actions Agenda 21, budget et calendrier.

Discussion générale - Un commissaire déclare qu'il serait mieux de laisser démarrer d'abord les ateliers. Un autre ajoute que les ateliers doivent d'abord réfléchir au contenu de ces fiches et aux experts de finaliser la démarche. Le représentant de l'Etat remarque que les trois premiers points sont très détaillés pour un groupe de travail. Un autre se demande pourquoi être exhaustif. Il propose de laisser la liberté aux personnes d'amener leurs propres idées. L'expert, M. Lachavanne, répond qu'il faudra effectivement laisser une marge de manœuvre aux ateliers. Il ajoute se rendre compte que les ateliers seront limités et que le recours à des experts extérieurs sera nécessaire. Mais il pense qu'un certain nombre de choses pourront être réalisées rapidement. M. Lachavanne rappelle que les chefs de services de l'administration ont rendu un rapport aux experts. Un commissaire craint qu'une dimension trop directive ne fasse fuir les gens.

Par la suite, une discussion s'engage entre plusieurs commissaires concernant la manière de travailler plus efficacement dans les ateliers, comment faire circuler l'information entre coordinateurs et experts, le type de procès-verbaux à faire, le volume de travail, l'aide de l'administration, le coût des auditions payantes, l'indemnisation du travail des coordinateurs, etc.

Un commissaire pense que le Conseil administratif devrait écrire une lettre d'explication aux participants. Suite à différentes réflexions et options dans la manière de rétribuer les participants, M. November passe au vote.

Résultats. Rétribution des coordinateurs : 8 en faveur - 0 contre
Rétribution de tous les participants : 6 en faveur - 0 contre.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

D'autres interventions vont dans le sens d'imaginer diverses formes de récompenser les participants. Mme de Garrini demande à ce que les coordinateurs notent la présence des participants systématiquement.

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séances des 11 décembre 2003 et 8 janvier 2004
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Projet de réaménagement de l'ancienne école du Petit-Lancy**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a eu à l'ordre du jour, de ses deux dernières sessions, le réaménagement de l'ancienne école du Petit-Lancy. Elle a reçu à cette fin MM. Longchamp et Russbach, architectes mandatés pour cette opération.

Ces travaux représentent la dernière phase des travaux de l'école du Petit-Lancy. Ils n'ont pas fait partie de la demande d'autorisation de construire déposée pour les étapes précédentes, car la rénovation de l'école est aussi soumise à la Commission des Monuments de la Nature et des Sites, la CMNS.

Le bâtiment actuel se compose de deux parties :

- Un bâtiment construit en 1911 classé par la CMNS. Il comprend 6 salles de classe et une de travaux manuels.
- Une annexe construite en 1954 avec quatre salles de classes. Il a été toujours prévu de la démolir pour laisser de l'espace au préau et réhabiliter l'ancien bâtiment.

(Cliché) - Il y a eu chronologiquement trois projets :

- Un premier projet de réhabilitation estimé à Fr. 1.9 million
- Un deuxième projet de Fr. 1,1 million, qui peut être considéré comme un simple rafraîchissement
- Le nouveau projet est celui qui nous a été présenté. Il est estimé à Fr. 4.864 millions.

Ce dernier projet a émergé lorsque les architectes puis le Conseil administratif se sont rendu compte, lors de leur visite à l'automne passé, du potentiel inutilisé du bâtiment. C'est aussi celui-ci qui a été présenté lors de notre visite de l'école en décembre 2003.

Au sous-sol, il est possible de créer une seconde salle de travaux manuels de 62 m² à la place de la chaufferie actuelle. Celle-ci serait remplacée par une chaufferie au gaz dans le local où se trouve actuellement la citerne. Cela permet de libérer une salle dans la nouvelle école qui deviendrait salle de classe.

Plan du sous-sol - Les toilettes seraient réaménagées au rez-de-chaussée et au 1er et cela permettrait la création de 2 salles GNT.

Plan du rez-de-chaussée - Les combles actuels sont inexploités et de plus mal isolés. C'est une surface de 165 m² à récupérer. Il est prévu d'y installer l'atelier du livre qui

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

était d'abord prévu dans la nouvelle école. Mais la place prévue a été récupérée pour étendre le restaurant scolaire.

Il sera nécessaire d'y créer des ouvertures pour améliorer l'éclairage naturel. La CMNS a donné son accord sous certaines conditions. Des structures à l'intérieur en béton devront être démolies. Une isolation thermique devra être posée sous le toit.

Plan des combles et imagerie de celles-ci - Le logement des concierges, situé à côté des combles, serait aussi rafraîchi.

Le projet prévoit aussi l'installation d'un ascenseur et d'une rampe d'accès pour handicapés et le transport de matériel. D'autres travaux d'optimisation énergétiques sont prévus en plus.

Le service technique du Département de l'instruction publique a été consulté et cette démarche va dans le sens de ses vœux.

On pourrait au final récupérer 338 m², soit le quart de la surface de l'école.

Ces travaux se dérouleraient en trois phases :

- Pour la rentrée 2004 : isolement de l'annexe du corps du bâtiment principal. Cela permettrait le maintien provisoire de 4 classes
- Pour la rentrée 2005 : rénovation de l'école puis démolition de l'annexe
- Pour février 2006 : aménagement des combles

L'ensemble des travaux est estimé à Fr. 4.864'000.-- plus ou moins 15 % TVA, y compris Fr. 500'000.-- pour l'aménagement des combles, selon M. Côte. La commune pourra compter sur une subvention cantonale de Fr. 900'000.--.

Lors de la discussion, M. Chobaz rappelle que la deuxième étape de construction au quartier des Marbriers va démarrer. Il y aura donc de nouveaux élèves. Ce projet permettra de retarder la construction de l'école prévue dans le plan localisé de quartier.

La question financière a été abordée et ce projet représente un plus gros investissement que prévu dans notre planification financière.

La commission a eu de la peine, lors de sa première séance, à comparer les coûts des différentes variantes et a souhaité avoir une comparaison plus claire entre les trois variantes. Nous avons ainsi reçu à la commission de janvier un tableau comparatif.

Il a permis d'avoir une meilleure comparaison. Celle-ci est conditionnée par ce qui est techniquement comparable. Les coûts sont indexés à 2003. La première variante, la rénovation, est estimée à Fr. 2,293 millions. La deuxième, le rafraîchissement, à Fr. 810'000.--. Une ligne a été inscrite au budget 2003. La troisième, le projet qui vient juste d'être présenté, à Fr. 3.576 millions, dont il faudra déduire la subvention de Fr. 900'000.--. Ce sont des travaux complémentaires qui portent le coût à Fr. 4.8 millions.

La démolition de l'annexe est comprise dans les trois variantes. La première variante ne comprend par contre pas de rénovation de chaudière qui devra alors être changée à brève échéance.. Les deux premières variantes ne comprennent non plus pas d'ascenseur,

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Il faut aussi ajouter que les deux premières variantes sont des estimations théoriques car elles ont été faites sans étude approfondie.

La question du montant de la subvention a été posée. Le Département de l'instruction publique l'accorde sur la base du programme de construction, c'est-à-dire sur la base de locaux créés. Celle-ci serait beaucoup plus faible en pourcentage pour une rénovation légère.

M. Chobaz nous a présenté le planning. Le crédit d'étude devrait être approuvé le mois prochain et le crédit de construction début juin. Si le préavis est favorable, les travaux pourront débuter l'été prochain.

La discussion fait apparaître qu'une alternative se dessine, la solution du rafraîchissement ou la version maximale. Mais cette dernière peut-elle être approuvée sans que d'autres projets en pâtissent ?

M. Chobaz, privilégie la version maximale afin de terminer l'école de Petit-Lancy. Cela permettra de retarder le plus possible la construction d'une nouvelle école au Petit-Lancy au coût estimé à Fr. 1 mio par classe. Il proposera de différer la rénovation programmée des écoles du Bachet, des Palettes, en Sauvy et de la Caroline qui ont plus de 30 ans. La première école prévue est celle du Bachet. Son coût est devisé à Fr. 4.5 millions.

Il confirme aussi qu'il n'y a pas de crédit pour l'actuelle école enfantine et aucun chantier n'est prévu, hors un éventuel rafraîchissement.

Les groupes devront donc rapidement se prononcer sur le projet.

Pour finir sur ce point, la commune va recevoir une subvention cantonale de Fr. 700'000.- pour la construction de la nouvelle école, mais seulement lorsque le budget sera voté.

Je remercie M. Andrey pour sa disponibilité.

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Voici certains points divers abordés lors des deux commissions.

Des travaux sont ou sont prévus ou à envisager :

- à l'école du Fief-de-Chapitre où il y a des problèmes d'isolation
- Les travaux au chemin des Verjus sont en commande
- Le Service des parcs et promenade étudie la pose d'un revêtement approprié devant le Forum des Palettes.
- Un mandat d'étude pour les Courtillets va être publié dans la Feuille des avis officielle

Un commissaire suggère le recours à des pools de mandataires dans le cadre des procédures AIMP. Cela présente de nombreux avantages, notamment lors des

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

démarches administratives. Cela permet aussi d'intégrer tous les intervenants dès le départ. M. Chobaz répond que cette idée sera retenue.

M. Chobaz nous informe de l'évolution du projet de transformation du Marignac en restaurant gastronomique. Le projet prévoit aussi une brasserie à l'étage, ouverte 7 jours sur 7. En décembre 2003, l'autorisation a été délivrée. En décembre également, le nouveau Conseil administratif a reçu l'exploitant, son architecte et le cuisinier pour une présentation du projet. Une évaluation des coûts définitifs est en cours. Le Conseil administratif examinera de quelle manière le financement peut être envisagé, car le projet entre en synergie avec le réaménagement du parc et correspond à la volonté de rendre les lieux publics plus accessibles.

12. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 5 janvier 2004
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**a) Visite de la bibliothèque municipale**
- Audition de Mme Scaravelli, responsable de la bibliothèque
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Les buts de cette visite étaient :

- faire connaissance avec la responsable
- visiter les locaux
- informer la Commission des mesures provisoires d'aménagement
- parler de l'avenir

La bibliothèque date de 1968. Elle dispose d'une surface de 300 m². En 1970, création d'une section jeunesse et d'un espace de lecture très utilisée par les élèves du collège de Saussure.

Elle n'a pas de section multimédia, mais est informatisée depuis 1992. Le système a été mis en place en collaboration avec Vernier. Les logiciels sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque bibliothèque. Des rencontres ont lieu régulièrement avec cette commune.

Bureau des bibliothécaires : 5 personnes y travaillent à temps partiel et assurent les tâches administratives d'accueil, de renseignements et de surveillance. Le poste de Mme Scaravelli est le seul à plein temps. Elle dispose d'un bureau personnel. Cette pièce fait office d'atelier (préparation des ouvrages). La pièce n'a pas de fenêtre ouverte sur l'extérieur. Il y a deux portes : une donne sur la bibliothèque, l'autre sur le garage.

Outre les odeurs, il est constaté que les ouvrages et documents entreposés noircissent. Deux inondations ont déjà été à déplorer ! Les conditions de travail sont à la limite de la légalité ! C'est pourquoi une solution provisoire a été envisagée. Un espace s'est libéré au 2^{ème} étage et un bureau y sera créé avec un système de surveillance. Un tournus permet d'assurer la présence du personnel dans la salle pendant les 22 heures d'ouverture hebdomadaire.

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Chaque année 62'000 prêts sont enregistrés dont plus de 50 % sont Lancéens. Les autres communes que dessert la bibliothèque sont Plan-les-Ouates, Bernex et Onex. Une collaboration pour le partage des frais est envisagée, notamment avec Onex qui dispose également d'un bibliobus.

La bibliothèque n'a pas une fonction de conservation des ouvrages ou autres documents historiques. M. Amez-Droz, archiviste, se charge de cette tâche.

Une vitrine, dans la salle de lecture, présente des événements qui ont lieu sur la commune, ainsi que des mises en valeur d'ouvrages de la bibliothèque.

La bibliothèque a participé à la Journée du Livre, ainsi qu'au Marché de Noël. Elle accueille des classes tout au long de l'année scolaire, activités de proximité qui permet de la connaître en dehors des heures d'ouverture.

Le budget d'acquisition des livres est de Fr. 30'000.-- par an. Pour 2004, le budget de fonctionnement de la bibliothèque se monte à Fr. 501'000.-- de charges et de Fr. 5'500.-- de recettes.

Cette bibliothèque restera traditionnelle. La médiathèque sera assurée par le projet de Lancy-Sud.

Pour palier au manque de place, problème récurrent à toute bibliothèque, différentes solutions ont été étudiées :

- utiliser une autre aile du bâtiment
- le réaménagement du hall d'entrée
- La récupération et d'aménagement de surfaces de bureaux actuellement loués aux étages supérieurs.

En attendant que le projet de Lancy-Sud évolue, le statu quo sera privilégié.

La bibliothèque de Lancy-Sud avec 670 m² de surface, sera le siège central. Celle du Petit-Lancy, une annexe. Les deux fonctionneront de manière complémentaire. Seuls les ouvrages usuels et incontournables seront à double. Le personnel sera centralisé à Lancy-Sud. De nouveaux collaborateurs devront être engagés.

Plusieurs hypothèses ont été envisagées pour le projet de l'Escargot. Le Conseil administratif a retenu la une solution qui permet d'éviter toute augmentation du coût du projet et en favorisant l'installation d'une bibliothèque intercommunale optimale, répondant aux besoins de la région et en raison des possibilités de financement communes avec Plan-les-Ouates.

La ludothèque qui fonctionne avec des bénévoles rencontrerait des problèmes pour assurer un horaire continu. Une recherche de locaux reste d'actualité pour cette association, comme demandé par cette commission lors de la précédente séance.

Pour rappel : le projet global est freiné par la Fondation des parkings qui a repoussé la réalisation du P+R. Le Conseil administratif pense qu'il est difficile de réaliser ce projet sans parking, dont le coût est estimé à Fr. 14 mios pour 350 places. Une lettre a été adressée à M. Cramer lui demandant de se déterminer sur cette importante question et qui est restée sans réponse pour l'instant !

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Des commissaires pensent qu'il est dommage de renoncer à ce projet à cause du parking. Des solutions de rechange sont à chercher. Pour faire avancer le projet, il faut se fixer des priorités qui sont :

- la salle des fêtes
- la Maison de la Danse, d'intérêt régional
- la bibliothèque intercommunale

La première réunion du groupe de travail de l'Escargot s'est tenue le 18 décembre dernier. Elle est composée de :

- Lancy
- l'Association de la Danse Contemporaine,
- la Ville qui apporte un appui total à l'AOC et
- l'Etat, soulagé par le report du projet, pour des raisons budgétaires.

Réunion positive malgré le découragement de l'AOC.

Pour la Maison de la Danse, il est prévu d'actionner le fonds d'équipement intercommunal. Le budget de fonctionnement a été revu et corrigé par l'AOC. Le montant s'élève à Fr. 1,5 mio, auquel a été rajoutée la valeur locative de Fr. 350'000.- malgré les réticences de la Ville. Financement assuré de moitié par la Ville, un quart par l'Etat, un quart par Lancy. Le service juridique de la Ville de Genève étudie quelle serait la structure juridique appropriée pour l'AOC. La constitution d'une fondation aurait l'avantage de prévoir un engagement de longue durée.

Les déléguées à la culture ont pris contact avec l'Office fédéral de la culture afin de savoir si un financement serait possible.

Les coûts de fonctionnement et d'entretien de l'Escargot sont évalués à Fr. 3 mios par an.

Merci à Mme Scaravelli pour son accueil et sa présentation.

b) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : La Présidente revient sur la demande d'une conseillère municipale concernant la coordination des activités culturelles sur la commune.

Une rencontre a été organisée par M. Lance entre les différents acteurs culturels de la Commune.

Une liste des entités et groupements culturels actifs à Lancy sera dressée.

Lors d'une prochaine commission, M. Bovey pour le Groupe culturel et les responsables de l'Orchestre de Lancy-Genève seront invités.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. LORENZINI : Je commencerai par demander que la Commission de l'administration empêche la modification réglementaire qu'il conviendrait peut-être d'étudier par

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

rapport à la problématique qui s'est posée lors de notre séance du mois de décembre, concernant la demande de M. Pasquier d'un vote à bulletin secret.

Cet article n'étant pas prévu dans les statuts, puisque le vote à bulletin secret n'était prévu que pour les naturalisations, il conviendrait d'adapter un article ou de l'étendre afin que cette possibilité soit inscrite dans notre règlement communal.

Mme JELK-PEILA : Je prends note avec quelque étonnement que le Conseil administratif semble vouloir privilégier la gastronomie communale, plutôt que l'entretien, on n'ose même plus dire, la rénovation des écoles communales qui prennent l'eau de toutes parts.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais vous faire part d'une préoccupation qui me tient à coeur, en tant que musicienne habitant Lancy. Nous n'avons pas de salle de concert !

Notre saison artistique, de plus en plus riche et variée, se déroule toujours dans des lieux d'emprunt : deux églises et une salle communale, principalement et l'aula du collège de Saussure. Il arrive que l'on utilise aussi la salle d'audition du Conservatoire Populaire de Lancy. De temps à autre, lorsque les activités du centre Marignac le permettent, nous pouvons profiter de la salle de la Plage, située au premier étage de la Ferme. Encore faut-il que l'administration communale n'ait pas loué le rez-de-chaussée au même moment.

Une salle de concert devrait avoir une acoustique convenant à cette activité, une contenance de 150 places environ, un bon piano, un petit aménagement pour la verrée qui suit chaque concert. L'aula du collège de Saussure a une bonne acoustique, un bon piano mais ne convient qu'aux manifestations réunissant au moins 300 personnes. Les après-concerts demandent des heures de déménagement aux organisateurs.

Les églises ont une acoustique, parfois difficile à gérer, qui ne convient qu'à un genre limité de musique. L'une est petite, l'autre grande, sans bonne visibilité. Les concerts avec piano ne s'y prêtent pas. Les salles de paroisse peuvent en général être utilisées comme loge et pour l'après-concert. La salle de Marignac, initialement prévue pour des concerts et du théâtre, se prêterait bien à des concerts réguliers mais elle est sur-occupée par les activités du Centre. Elle a un bar et un bon piano. La salle d'audition du Conservatoire populaire est basse de plafond, surchauffée à toutes saisons. Elle a de bons pianos mais sa location dépend des activités du CPM.

Si nous ne pouvons construire, serait-ce possible de faire l'inventaire des lieux possibles où une telle salle pourrait être trouvée sur la Commune? Peut-être que l'une de nos grandes entreprises aurait l'espace nécessaire, qu'elle serait heureuse de mettre à disposition, selon accord à discuter ou comme sponsoring culturelle. L'avantage d'une salle en propre serait de supprimer tous les frais de location, y compris des pianos, très coûteux, et de fidéliser le public à un lieu.

Pourrais-je demander au Conseil administratif de réfléchir à ce problème, qui ne date pas d'aujourd'hui, mais devient de plus en plus actuel, vu la richesse de la programmation culturelle de notre commune ?

M. JAQUET : Il est de temps en temps question de l'exposition passive à la fumée, en particulier dans les établissements publics. Actuellement, il est interdit de fumer dans

Séance ordinaire du 29 janvier 2004

les bâtiments administratifs du canton, mais rien n'a été prévu en ce qui concerne les cafés-restaurants où le personnel est particulièrement exposé, mais aussi les clients.

En attendant une nouvelle loi, souhaitée par les spécialistes, n'autorisant plus la fumée dans ces établissements, des mesures devraient être prises pour garantir une ventilation suffisante et des contrôles effectués dans les établissements de chaque commune.

Je propose que de tels contrôles soient faits dans ceux de Lancy en recourant au Service cantonal de toxicologie et de protection contre les pollutions intérieures et, qu'en cas de pollution trop importante, des mesures pour améliorer la ventilation soient appliquées pour y remédier, soit par la Commune pour ses établissements, soit en s'adressant aux autorités cantonales pour les autres.

M. LANCE : Je n'ai pas d'élément de réponse au sujet de l'intervention de Mme Buunk-Droz. Tout d'abord, je partage bien entendu son souci et son analyse par rapport au manque de salle de concert sur la commune, et je propose à la Présidente de la Commission de la culture de reprendre le sujet lors d'une prochaine commission.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

M. Jean-Joseph PROGIN de Lancy-Sud : Je voulais remercier le Conseil administratif et particulièrement M. Bise pour l'organisation du Marché de Noël. C'était super. Merci.

M. LORENZINI : Je lève la séance et vous invite à boire un verre au carnotzet.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire :

Dominique ZEHFUS

Le Président :

Stéphane LORENZINI